

DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

ARRONDISSEMENT DE FONTENAY LE COMTE

**COMMUNE DE SAINT VALERIEN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt deux, le 11 mai à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Valérien dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Mme BOUCHER Cécile, Maire.

Date de convocation : 6 mai 2022

Présents : BOUCHER Cécile, Guillaume COULAIS, GACHIGNARD Cédric, LIEVRE Manuela, ROUX Olivier, PORCHER Eva, ROULLEAU Franck, CHARNOLÉ Yoann, JAUD Sonia, BOUGUÉ Raphaël, CHAUVIN Stéphanie,

Excusés : BOIDE Christian, BODIN Guillaume, HERVÉ Philippe et Sophie Heuzé.

M. ROUX Olivier est nommé secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers : 15 Présents : 11 Votants : 11

---

**25/2022 Transport scolaire (ALEOP): Avenant à la convention de délégation de compétences ;**

la Région prolonge d'un an le marché des transports scolaires c'est à dire jusqu'à la fin de l'année scolaire 2022/2023. La convention entre la Région et la commune de Saint Valérien qui est organisateur secondaire, doit être elle aussi modifiée sur la même durée.

Le conseil accepte par 11 voix sur 11 votants.

**26/2022 Demande de subvention : Les Jeunes Sapeurs-Pompiers du Pays de La Châtaigneraie.**

La commune de Saint Valérien constate qu'elle n'a aucun jeune engagé dans cette association et vote contre par 11 voix sur 11 votants.

**27/2022 Demande de subvention :ADILE**

L'ADILE (Association Départementale d'Information sur le logement et l'Energie) est une association reconnue d'utilité publique et sollicite la commune pour un montant de 50 € pour l'année 2022.

Le conseil accepte par 11 voix sur 11 votants.

**28/2022 Changement du mode d'éclairage de l'école, de la salle des fêtes et de l'atelier communal :**

Afin de réaliser d'importantes économies d'énergie, il avait été discuté et accepté par le conseil, lors du vote du budget, de remplacer les ampoules classiques par des LED. Le devis de la société REXEL est présenté au conseil pour un montant de 2531,62 € HT soit 3037,94 € TTC pour l'achat de 46 éclairages LED. Le conseil accepte par 11 voix sur 11 votants.

**29/2022 Eclairage public : Devis SYDEV**

Sur l'ensemble de la commune, plusieurs endroits ont été identifiés sans éclairage public et certains ont fait l'objet de demande auprès de la mairie.

Le SYDEV a adressé un devis pour 6 nouveaux éclairages pour un montant total de 12 561 € HT:

Participation du SYDEV : 30 % soit 3 768 € HT

Participation de la commune : 70 % soit 8 793 € HT

Après discussion, le conseil décide de donner la priorité aux passages fréquentés par les jeunes pour accéder aux arrêts de car : Ligné (2 points) et rue du Commerce.

Soit 3 nouveaux éclairages.

Accord du conseil par 11 voix sur 11 votants.

Il étudiera les points restant en attente lors d'un prochain conseil.

**30/2022 Projet de reprise du commerce :**

Mme le Maire informe le Conseil qu'afin de finaliser le projet de bail dérogatoire avec la personne candidate à la reprise du bar-tabac-épicerie, il est nécessaire de délibérer sur le montant du loyer. Après discussion, le Conseil se prononce sur le montant suivant (sans les charges).

9 voix pour 100 €/mois pendant 6 mois puis 300 €/mois.

1 voix pour 300 €/mois pendant 6 mois puis 300 €/mois.

1 abstention

Le loyer, charges non comprises, est donc fixé à 100 €/mois pendant 6 mois puis 300 €/mois.

Le conseil précise que l'étage du bâtiment ne sera pas accessible pour des raisons de sécurité. De plus, ce loyer sera revu en cas de transfert dans un autre local.

**31/2022 Réflexion sur le partage d'un temps de secrétariat de mairie entre les communes du Pôle de Proximité.**

Au sein de la communauté de communes, 5 pôles de proximité ont été créés afin de trouver des pistes de travail en commun et de mutualisation. La commune de St Valérien partage le même pôle que les communes de St Laurent de la Salle, Marsais Ste Radegonde, St Cyr des Gats, l'Hermenault et St Martin des Fontaines.

Pour pallier l'absence des secrétaires en poste actuellement pour des arrêts maladie ou pour des périodes de congés ou ponctuellement pour venir en renfort sur un dossier important (par exemple un appel d'offres), un poste de secrétaire mutualisé pourrait

être créé. En dehors de ces temps de remplacement ponctuel, cette personne interviendrait un nombre d'heures fixé à l'avance pour chaque commune. L'Herminault serait l'employeur principal et une convention de mise à disposition serait signée avec chaque commune.

Le conseil est tout à fait favorable à cette démarche et souhaite un temps de travail de 7 heures par semaine pour la commune de St Valérien.

Les conseillers émettent les questions suivantes : Durée de la convention et possibilité de révision ?

Le conseil donne son accord de principe par 11 voix pour sur 11 votants.

### **32/2022 Amendes de police :**

Après discussion, il ressort que la commune de Saint Valérien doit effectuer l'achat de 3 miroirs pour sécuriser des sorties de rues ayant une mauvaise visibilité et souhaite demander une aide financière dans le cadre des amendes de police.

Localisation :

Rue de l'église/rue du commerce.

Sortie rue de la Rente/route de Ligné.

Sortie chemin des Kiwis/Rue de l'école.

Avis favorable du conseil par 11 voix pour sur 11 votants.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

Nom de l'école : Le conseil souhaite se donner un temps de réflexion supplémentaire.

Point sur le programme des travaux 2022.

Organisation du 14 juillet.

Planning élections législatives.

Apéritif communal le samedi 18 juin à partir de 11H30 sur le parking de la mairie.